



LACAPELLE-CABANAC, LE MERCREDI 16 DECEMBRE 2020

TRANSHUMANCE ET PASTORALISME DANS LES VIGNES

ENCADRANT : BENJAMIN HATTERLEY DE BIO 46

PRESENTS : Orlane Salvadori (Bio 46), Diogo Jean-Maurice (Adasea d'Oc), Bonnetou Aurélie (adasea d'oc), Boudet Eric (AFP Belaye), Lagarde Laurent (viticulteur), Cornu Jean-Marc (éleveur ovin), Aldhuy Aurélie (Viticultrice), Delpech André (éleveur ovin), Oberlé Salomé (bergère gaec des Fargues), Bizau Lisa (CA46,

conseillère viticulture), Jeauffreau Jean-Pierre (viticulteur), Tyssandier Philippe (CA46, conseiller pastoralisme), Issaly Jean Louis (Transhumance en Quercy), Fournie Daniel (Viticulteur), Aymard Jean Jacques (viticulteur retraité, AFPL du Plateau Quercy Ouest), Neuville Séverine (Antenne d'Oc), Neuville Vincent (viticulteur), Dubreuil Marie Line (AFP Plateau Quercy Ouest), Lestang Frédéric (Berger, association transhumance en Quercy), Isabelle Lapeze (Chargée d'études agriculture environnement, département du Lot)

■ PRESENTATION DES ACTEURS PRESENTS

✓ L'ADASEA et les AFP

Dans les années 50-60, le territoire de la vallée du Lot et du Vignoble voit disparaître ses élevages au profit de la vigne plus rentable. Les paysages se ferment, le risque d'incendie augmente. Pour lutter contre ce phénomène, l'adasea d'Oc accompagne la création d'associations foncières pastorale libre (AFPL) et apporte les outils techniques (cartographie, ...). Ces associations syndicales regroupent des propriétaires souhaitant faire entretenir leur terrain par l'installation de troupeau. L'objectif est la gestion des espaces embroussaillés par l'activité pastorale pour lutter contre les incendies, préserver les paysages et maintenir la faune et la flore.

La vallée du Lot et du Vignobles compte 3 AFPL

- 2005 - Luzech – Labastide du vert – 344 ha – 160 propriétaires Contact : Président : abdon.calvo[a]orange.fr
- 2019 – AFPL du Plateau Quercy Ouest – Mauroux Lacapelle Cabanac Floressas – Contact : Marie - Line Dubreuil, salariée
- 2018 – AFPL de Belaye

✓ Le conseil départemental du Lot

Le Département s'est engagé dans une politique visant à la reconquête des espaces embroussaillés ayant pour but de limiter les risques incendie et de préserver une mosaïque de milieux riches en biodiversité. Il œuvre pour la coordination et l'organisation des acteurs locaux autour de ces thématiques.

✓ Transhumance en Quercy

Transhumance en Quercy est une association créée en 2003 regroupant des éleveurs lotois impliqués dans le maintien de la pratique de la transhumance et du pastoralisme à l'échelle du territoire. Ce regroupement permet une organisation et une mise en commun des mouvements de troupeau, œuvrant ainsi pour le maintien de ces pratiques.



✓ La transhumance dans le Lot

Avec la diminution du nombre d'éleveurs et le morcellement de la propriété foncière, la transhumance est une pratique qui fédère et dont l'utilité n'est pas à négliger. Elle refait surface depuis relativement peu de temps dans le Lot. En effet, il n'y a pas de réel historique et ses acteurs sur le département sont en pleine création et acquisition de références.

Sa pratique fédère les différents acteurs du paysage et des territoires par son intérêt agronomique, culturel et patrimonial en s'inscrivant dans :

- La maîtrise de l'embroussaillage,
- La lutte contre les incendies,
- La préservation du patrimoine naturel,
- La valorisation des ressources herbagères.

Le mardi 2 juin 2020, le Comité du patrimoine ethnologique et immatériel a rendu un avis favorable à l'inscription des savoir-faire et des pratiques de la transhumance en France à l'Inventaire national du patrimoine culturel immatériel.

Cette année est relativement particulière notamment à cause du contexte sanitaire actuel bloquant les pratiques de transhumance. En effet, les déplacements pédestres et la mutualisation étant interdits selon les périodes, son organisation est parfois légèrement dérangée.

✓ Le troupeau

Lors de cette journée d'échange, le groupe s'est retrouvé pour discuter autour d'un troupeau de 200 brebis confiées au berger Frédéric Lestang par trois éleveurs lotois. Un premier lot de ces brebis, étant déjà entrée en lutte, pait depuis le mois d'août selon un parcours défini par Frédéric et alterne entre vergers, bois, et vignes. Elles ont été rejointes par deux autres lots un peu plus tard dans la saison qui seront mis en lutte une fois rentrés sur leur ferme.

■ **TRANSHUMANCE ET PASTORALISME DANS LES VIGNES**

✓ Les risques relatifs aux traitements des vignes sur la santé des animaux

Le cuivre, avec le soufre, est le seul produit efficace et autorisé dans la lutte contre les maladies fongiques en agriculture biologique. Depuis 2019, le cahier des charges de l'agriculture biologique limite l'usage du cuivre à 4 kg/ha/an avec une possibilité de lisser sur 7 ans sans dépasser les 28 kg/ha/ 7 ans. Le cuivre est un métal lourd, non biodégradable. Après lessivage des feuilles traitées par les premiers millimètres de pluie le cuivre se fixe à la matière organique du sol puis sur les oxydes de fer et manganèse. Le cuivre est localisé dans les 10 premiers cm du sol mais reste peu mobile et très peu biodisponible. Les brebis sont particulièrement sensibles aux intoxications par le cuivre (avortement, santé, ...). Il faudra veiller à raisonner les premiers et derniers traitements de la vigne avec l'arrivée des animaux sur les parcelles. Aurélie Aldhuy rassure sur ce point : « *la période où les brebis arrivent, les traitements ont été faits depuis relativement longtemps et le cuivre est déjà ressuyé en partie dans le sol et non pas sur l'enherbement* ». Il peut être intéressant de réaliser des analyses d'herbe pour appréhender les risques.

✓ La parcelle

Un enherbement total du vignoble est un plus. Les ovins sont des animaux très sensibles aux maladies du pied. Un enherbement un rang sur deux favoriserait, entres autres, l'apparition de boiterie durant la période hivernale, ou lors d'épisodes particulièrement humides. Sur des sols peu portants ou moins filtrants que le Causse, ces conditions favoriseront le tassement et les brebis pourront être sujettes à certaines maladies. Dans ce cas, elles ne peuvent continuer à séjourner sur le vignoble. Il est important d'avoir à proximité du vignoble, des bosquets, des bois ou un verger pour sortir les brebis en cas de conditions climatiques ne pouvant pas permettre le séjour des brebis (détrempage, tassement etc...). Notez qu'il est aussi important d'intégrer à l'enclos de façon permanente une partie boisée, une haie ou un bosquet pour que le troupeau puisse se protéger en cas d'intempérie passagère.



Le lien et la cohérence des parcelles et du parcours que suivront les brebis doivent être réfléchies pour faciliter les déplacements du troupeau par le berger tout au long de la période de transhumance et de résidence sur les surfaces pastorales.

Toujours avoir à manger sur les parcelles pâturées, lorsque la ressource alimentaire ne suffit plus pour les brebis, elles auront tendances à s'échapper. Le dressage des brebis est un levier important à prendre en compte pour la bonne conduite du troupeau. Des brebis habituées au fil électrique et qui n'ont pas pris l'habitude de sortir de l'enclos seront plus aisées à gérer.

✓ Le matériel

Ce mode de pâturage nécessite un certain besoin en équipement, de clôture notamment. Transhumance en Quercy met à disposition des AFP, moyennant un loyer, tout le matériel nécessaire à un berger pour la logistique des enclos : piquets, fils, poste de clôture électrique mobile, abreuvoir et la gestion pratique et sanitaire du troupeau : pédiluve, couloir de contention mobile etc...

✓ Une cohérence globale

Il est important de trouver un équilibre financier pour perpétuer la transhumance et le pastoralisme et prendre en compte les avantages et les inconvénients de ces pratiques. Même si la ressource fourragère est disponible gratuitement, la logistique qu'il y a autour engendre des coûts qu'il faut prendre en compte. Pour les raisonner, il est intéressant de regrouper les éleveurs et les bénéficiaires pour optimiser les charges liées aux déplacements et à la garde des troupeaux. Il faut également chercher une cohérence dans le nombre de brebis mutualisées ainsi que de la viabilité de la surface d'accueil et de la durée de résidence.

■ QUEL AVENIR POUR LE PATURAGE DES VIGNES ET LA TRANSHUMANCE ?

La pratique de la transhumance est encore peu rependue dans le département du Lot et son agriculture localisée ne facilite pas sa mise en œuvre : l'élevage ovin sur les Causses et zones d'intérêts dans les vallées. Il y a donc beaucoup de surface disponible mais trop peu d'élevage pour valoriser ceux-ci. Il faut noter la différence de rythme de développement entre surfaces et cheptel disponible.

Cependant, le territoire, sous l'impulsion du Conseil Départemental, est doté d'une organisation permettant de lever les principaux freins : la mise à disposition du foncier (AFPL), la prise en charge du troupeau (Transhumance en Quercy) et la mise en lien par des outils techniques performants (Adasea d'Oc et chambre d'agriculture). L'acquisition de témoignage et de référence technique, économique et environnementale auprès des éleveurs et des viticulteurs seraient un véritable plus pour sensibiliser et encourager cette pratique. La mise en œuvre d'une approche globale à l'échelle d'un territoire grâce à une volonté et une communication locale forte faciliterait le déplacement des troupeaux voire le retour de l'élevages sur les territoires dépourvus.